Image not found or type unknown

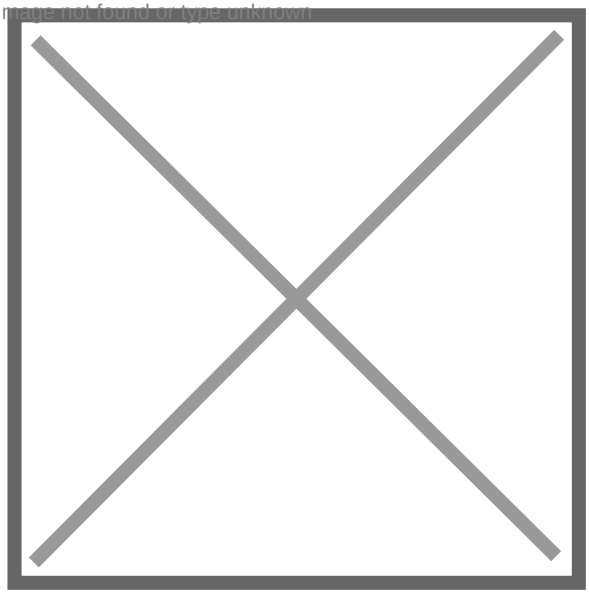

Achat d'éclairage par club et installation par mairie

Par **jsotennis**, le **13/04/2015** à **18:31**

Bonjour ,
*Nous sommes un club de tennis qui souhaitons faire installez un eclairage sur nos terrains de tennis qui appartiennent à la commune .
Comme la mairie n'a pas mis au budget l'éclairage , nous souhaitons que le club investisse dans l'acaht des poteaux et spot (investissement) et que la mairie qui est maitre d'oeuvre en matiere d'éclairage public prennent en charge l'installation et le raccordement de cett eclairage.
La municipalité actuelle refuse se montage pretextant que seul la mairie doit prendre en charge l'investissement et bien sur l'installation.
Pouvez vous nous confirmer qu'une association peut prendre en charge l'investissement (ici des mats et spot) et en faire don à la mairie qui prendra en charge l'installation .

Merci par avance de votre aide
T.Lebouc
Président du Tennis Club de la JS ODOS (65310)

Par **aguesseau**, le **13/04/2015** à **18:34**

bjr,
quand on utilise le verbe pouvoir, la réponse est souvent positive.
dans votre cas, vous pouvez proposer à la mairie d'investir mais comme la mairie est propriétaire du terrain, elle peut refuser toute édification d'ouvrages dessus.

cdt

Par **moisse**, le **14/04/2015** à **10:03**

En effet je crois qu'il y a une confusion entre "pouvoir faire un don affecté" et "obliger la commune à l'accepter".
La pose de luminaires peut engendrer des problèmes au voisinage qui n'est pas obligé d'entre les pong/bravo toute la nuit, peut souhaiter disposer de moins d'éclairage surtout qu'il en paiera la consommation via ses impôts locaux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés